



CW

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 24 FEVRIER 2022

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

Projet de loi :

Projet de loi n° 94.21 relatif aux obligations sécurisées.

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.22.140** portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation du coronavirus - Covid 19.
2. **Projet de décret n° 2.22.138** complétant l'annexe du décret n° 2.18.622 du 10 Joumada I 1440 (17 janvier 2019) pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.
3. **Projet de décret n° 2.22.139** pris pour l'application de la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les artistes qui travaillent pour leur propre compte.
4. **Projet de décret n° 2.22.135** pris pour l'application du décret-loi n° 2.20.605 du 26 moharrem 1442 (15 septembre 2020) édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale, leurs salariés déclarés ainsi que certaines catégories de travailleurs indépendants et de personnes non-salariés assurés auprès de la Caisse, touchés par les répercussions de la propagation du corona virus « Covid-19 », en ce qui concerne le secteur du tourisme.

Approuvés.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de la Concurrence, des Prix et de la Compensation au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur du Grand Maghreb et des Affaires de l'Union du Maghreb Arabe au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger ;
- La Directrice des Affaires Américaines au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger ;
- Le Directeur des Affaires Consulaires et Sociales au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger.

*_*_*

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de quatorze (14) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet. Il a décidé d'approuver une (1) d'entre elles.